



EXTRAIT DE PROCES-VERBAL

Du Conseil Communal de Rolle

Présidence: M. Philippe Blaser, Président

Séance ordinaire du **13 novembre 2018**

Considérant que le préavis municipal N° 31 concernant:

Arrêté d'imposition pour l'année 2019

a été porté régulièrement à l'ordre du jour

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

- vu le préavis **amendé** de la municipalité du 4 octobre 2018
- entendu le rapport de la commission permanente des finances chargée d'étudier cet objet

Décide

D'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2019 fixant le taux d'imposition de la Commune à 59,5%.

D'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2019 fixant le taux communal de l'impôt foncier à 1.0 ‰

Ainsi délibéré en séance ordinaire du 13 novembre 2018.

Le Président

Philippe Blaser



La Secrétaire

Violaine Cherpillod